

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Le Conseil municipal communiquera régulièrement dans les pages de *Val de Bagnes Infos* sur les dossiers stratégiques en cours.

Régularisation des constructions

Après près de deux ans de travail intense et l'engagement sans faille du Service des constructions et des autorités communales, ces dernières ont remis leur rapport final au Conseil d'État. La commune a ainsi respecté ses engagements dans les délais fixés conjointement avec le canton. Au total, 1267 dossiers ont été analysés, portant sur les décisions rendues entre le 2 avril 2012 et le 27 avril 2016.

Ces décisions se répartissent en 802 décisions licites, 75 décisions bagatelles sans incidence sur la densité ou sur la législation sur les résidences secondaires, 101 décisions ne relevant pas de la compétence communale mais de la Commission cantonale des constructions et 289 décisions retenues en vue de l'analyse de leur révocation. Ces dernières représentent 248 projets de constructions. Durant la procédure, la commune de Val de Bagnes s'est employée à reprendre tous les projets identifiés comme contenant des décisions litigieuses rendues durant la période concernée. La loi sur les résidences secondaires (1.1.2016) et la nouvelle loi sur les constructions (1.1.2018) ont eu un impact direct sur la régularisation des dossiers rendant plus aisée la résolution des cas. Il est à préciser ici que l'affaire des constructions ne touche pas uniquement la station de Verbier mais bien l'ensemble de la commune. En effet, parmi les 248 « cas de constructions », environ trois quart concernent le secteur de Verbier alors qu'un quart est réparti dans le reste de la vallée.

Le rapport final est une étape de la procédure de surveillance n'y mettant pas un terme. Avec la remise du rapport et de ses annexes, la commune est consciente que le Conseil d'État pourrait encore avoir à demander des compléments, suite à des appréciations différentes de certaines décisions rendues.

Curala

La gouvernance du projet de Curala est en place en partenariat avec les investisseurs privés et l'appui de deux assistants aux maîtres de l'ouvrage (AMO). Ces derniers se réunissent chaque semaine avec le chef de



projet de la commune et le représentant des investisseurs privés ; un comité de pilotage a également lieu tous les mois.

Les projets initiaux ont été revus, notamment avec l'apport de partenaires extérieurs comme Téléverbier et TMR. Le projet devrait voir une quinzaine de bâtiments se construire avec plus de cent appartements, 3000 m² de bureaux et de surfaces commerciales, y compris bars et des restaurants, et 900 places de parc.

Il est prévu de signer les promesses pour les droits de superficie avec la CAPAV (Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais, qui représente les investisseurs privés) fin 2021, de déposer la mise à l'enquête du plan d'aménagement détaillé du quartier pour la fin 2022 et de commencer les travaux préparatoires pour la construction du parking Saint-Marc en 2023, lequel est appelé à être utilisé durant les travaux sur le secteur Curala.

Marais-Vert

Les procédures judiciaires entre la commune et les consultants mandatés pour la surveillance des travaux sont toujours en cours.

Essert-Savoleyres

Le 29 avril 2011, la commune a demandé un changement d'affectation pour la zone dans laquelle la station inférieure de la station Essert-Savoleyres devrait être construite. Un recours contre ce changement d'affectation est toujours pendant et la commune reste dans l'attente de la décision du Tribunal fédéral.

Centre Sportif

Les discussions entre la commune et les opposants au projet sont en passe d'aboutir et devraient permettre d'obtenir, de la part des autorités compétentes, l'entrée en vigueur de l'autorisation de construire début 2022.

La commune a ainsi respecté ses engagements dans les délais fixés conjointement avec le canton.

Les Arcades

La commune a décidé de fermer définitivement le centre médical faute de trouver une solution pérenne avec un médecin installé à l'année. Maintenir le centre ouvert n'était pas défendable en termes financiers pour la commune. ★